

SOUS-TRAITANCE ET CO-TRAITANCE

Ref : SOUS TRAIT - (MAJ 28/10/2024)

Déjeuner offert



L'inscription d'un salarié à ce programme présuppose que l'entreprise (ou le salarié) :

- a pris connaissance des objectifs pédagogiques, du contenu et des résultats attendus
- a validé l'intégration dudit programme dans l'objectif d'amélioration des compétences du parcours professionnel de son salarié (mise à jour, évolution de poste)

Objectifs :

- Connaître les points essentiels pour la sous-traitance et la co-traitance
- Savoir compléter les documents de déclaration de sous-traitance et de co-traitance

Public :

Toute personne en charge de la rédaction des offres de marché : responsables d'entreprises, responsables commerciaux, chargés d'affaires, assistantes commerciales

Pré-Requis : L'apprenant dispose d'un poste informatique équipé de Excel 2010 et plus, PDF et d'un navigateur web à jour

Durée : 1 jour - 7 heures

Moyens et méthodes pédagogiques :

Alternance d'apport théorique et mise en situation - Évaluation de satisfaction complétée par les participants à l'issue de la formation - Formation basée sur des exercices - Animation pédagogique favorisant la réflexion et les échanges entre les apprenants et les apprenants / formateurs - Apports théoriques et pratiques

Intervenant : Formateur qualifié, évalué et référencé dans notre système qualité

Lieu : Selon la date

Coût : Les conditions tarifaires sont à disposition dans notre catalogue formation

Modalités d'évaluation des acquis :

- Evaluation des acquis à partir d'un quizz d'entrée/sortie

Délai d'accès :

Se référer aux dates du catalogue.

Accessibilité :



Programme :

Première demi-journée

La cotraitance dans les marchés publics

- La notion de co-traitance ou de groupement entre les différents intervenants
- Le droit de co-traiter et la validité des groupements au regard du droit de la concurrence

Les différentes formes de groupement

- Le groupement conjoint
- Le groupement solidaire
- Le mandataire du groupement

La déclaration de co-traitance

- Comment présenter le groupement au stade de la candidature ?
- Quels sont les avantages d'un groupement d'entreprises pour le pouvoir adjudicateur à intégrer dans votre offre ?
- Comment remplir la déclaration de co-traitance ?
- Peut-on modifier la composition d'un groupement ?

L'exécution du marché en co-traitance

- Le rôle du mandataire
- Le paiement du marché
- La sanction en cas de mauvaise exécution

Deuxième demi-journée

La sous-traitance dans les marchés publics

- La définition de la sous-traitance
- Le recours à la sous-traitance
- Les niveaux de sous-traitance
- Les restrictions à la liberté de sous-traiter
- La déclaration du sous-traitant
- La déclaration au moment de la remise de l'offre
- La déclaration en cours d'exécution du marché
- Les modalités d'acceptation du sous-traitant
- Les droits du sous-traitant de Rang 1
- Les conséquences de la sous-traitance non déclarée

La déclaration du sous-traitant

- Le paiement du sous-traitant
- Le délai de paiement
- Autoliquidation de la TVA en cas de sous-traitance

La formation sera maintenue si le seuil de 6 stagiaires est atteint

JE M'INSCRIS →

BTP FORMATION – Tél : 0670418840 – Email : pelerins@d74.ffbatiment.fr Certification Qualiopi N°2021/0061-0.

Association Loi 1901 – Siret n° 424 249 597 00024 – Code Naf 8559 A - N° de TVA intracommunautaire : FR66424249597

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82740119374, auprès de la Préfecture de Région Rhône-Alpes Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

JE M'INSCRIS

